Image not found or type unknown

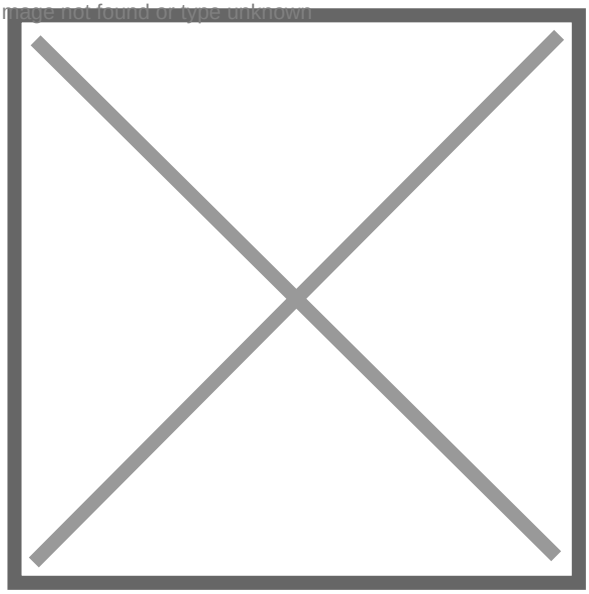

Indemnités cf contrat de travail

Par **lilymai**, le **18/09/2008** à **15:17**

Bonjour,
Dans mon contrat de travail, il est stipulé qu'en cas de long arret maladie superieur à 1 mois ou congé maternité :"le calcul pour les indemnités d'arret maladie ou congé maternité se fait sur la règle du salaire moyen des 12 derniers mois" - et je touche les commissions uniquement en janvier 2008 pour le Chiffre d'affaires realisé pr l'année 2007- donc normalement si je suis absente plus d'un mois en juillet 2008, selon moi, le calcul doit etre le suivant cf le contrat :
[(salaires des mois janvier 2008 (commissions incluses)à juin 2008)+(salaires de juillet 2007 à dec 2007)]/ 12
J'ai envoyé un email dejà à la boite pr leur signaler leur erreur de calcul et eux persiste et dise que c'est normal de lisser les commissions sur tte l'année 2007.

Que puis-je faire? Quelle démarche dois-je suivre?

Merci de votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés